

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF

DAIRA DE BOUKADER

COMMUNE DE OUED-SLY

NUMERO D'IMMATRICULATION FISCAL : 42000200000209801020

N°...../2025

AVIS DE CORRECTION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ,selon l'Avis D'appel D'offres ouvert avec exigence des capacités minimales n° :1113/2025 le :25/02/2025 parue dans le journal (الجمهورية) langue national en date du 10/03/2025 et dans le journal (Ouest Tribune) en langue étrangère en date du 10/03/2025 Ainsi que LE (BOMOP)du date :16/03/2025 jusqu'à :22/03/2025 ,et selon l'annonce de l'attribution provisoire n ° :2266/2025 du 11/05/2025 parue dans le journal (الجمهورية) langue national en date du 18/05/2025 et dans le journal (Ouest Tribune) en langue étrangère en date du 18/05/2025 Ainsi que LE (BOMOP)du date :25/05/2025 jusqu'à :31/05/2025 .

Selon Procès-verbal de la Commission communale des marchés publique n° :19/2025 du :07/08/2025.

Selon Procès-verbal de la Commission communale d'ouverture et d'évaluation des offres lors de la séance d'évaluation des offres n° : 25/2025 du :19/08/2025.

- Le P/APC d'Oued Sly Annonce la Correction De L'attribution Provisoire pour le marches relatif au projet suivant :

Intitulé du projet	L'entreprise choisie et NIF	Montant de l'offre en TTC (DA)	DELAI	Note TECH 40/60 Avant Correction	Note TECH 40/60 Après Correction	OBS
Réalisation, Rénovation et Extension du réseau d'AEP Commune D'Oued Sly. Lot N°02 : Rénovation et Extension du réseau d'AEP à BOUKAA MAKNASA+ Réalisation du mur clôture du réservoir.	EGTPH OULD SAID AMAR 197902120213052	15.876.504,00	QUATRE (04) MOIS	54 p	50 p	<i>L'offre économiquement la plus avantageuse a L'offre moins disante ,parmi les offres pré-qualifiées techniquement</i>

Les soumissionnaires intéressés, seront invités, dans le même avis, à se rapprocher du service contractant le bureau d'équipement, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication De Correction De L'attribution Provisoire De Marche dans les journaux nationaux ou BOMOP ou les journaux électroniques , à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières par écrit.

Les soumissionnaires contestant ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune dans un délai de dix 10 jours de la première parution du présent avis dans la presse.

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public. et Article 56 de la loi 23/12 datée le 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Oued Sly le :

Président de l'assemblée populaire communale